
Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 16 avril 2019

Rapporteur : Charles REY

DA 408 - 19.04 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à Mme DE LA OLIVA, responsable du service des Finances.

Mme DE LA OLIVA répond en préambule aux questions posées lors de la TCR du 10 avril 2019 qui étaient les suivantes :

- Ajout des taux de variation dans les documents :

Mme DE LA OLIVA indique qu'il s'agit de listes automatiques et qu'il faut passer par le SIACG pour les modifier.

- Amendes sur la problématique des déchets :

Mme DE LA OLIVA indique que 17 contraventions d'environ CHF 200.00 ont été dressées en 2018.

- Charges concernant la PC Lignon imputées sur l'entretien des bâtiments – rubrique abris publics :

Mme DE LA OLIVA précise que l'imputation n'a aucune conséquence sur les comptes F2N2, cela étant regroupés. Par contre, s'il y a de nouvelles charges concernant la PC du Lignon, elles ne seront pas attribuées aux abris publics.

- Évolution de la fiscalité sur les personnes physiques et morales :

M. STEVAN, Secrétaire général adjoint administratif, a transmis un tableau sur 5 ans et fait remarquer que si l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes morales et physiques est stable, l'importance de la correction sur les personnes physiques est liée à l'impôt à la source, dont la commune n'a pas la maîtrise des indications.

À ce point, les questions des commissaires portent sur le renouvellement des postes dans l'administration, le sous-effectif ou sur l'effectif qui pourrait apparaître dans certains départements, la variation de fonds propres qui apparaît dans les comptes, la polyvalence privilégiée en cas d'absence prolongée d'une personne.

Concernant la possibilité de différer un renouvellement de poste, M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint RH, explique qu'il n'y a pas de directive formelle, et que la décision est effectuée au cas par cas, surtout si le poste est en lien avec une prestation qui doit impérativement être fournie.

Mme DE LA OLIVA indique que la variation de fonds propres est liée au retraitement selon les directives, et que ces retraitements n'ont en aucun cas touché le résultat annuel, et que tout est expliqué en détail dans l'annexe.

Pour ce qui est du privilège donné à la polyvalence, M. RUETTIMANN répond que la politique de la Commune consiste à éviter, chaque fois que cela est possible, de recourir à l'engagement de personnel temporaire. Cela n'est pas toujours possible, notamment dans certains cas, tels que la gestion de la petite enfance avec des normes d'encadrement très strictes.

En deuxième partie de séance, le Président (SOC) passe en revue les différentes rubriques :

- Administration générale

Remarques et questions des commissaires : la contribution de solidarité de 0,4% sera-t-elle reversée après l'approbation des comptes ; la justification du crédit de CHF 184'000.00 et de CHF 156'000.00 d'excédent ; et enfin s'il est préférable de se référer au plan comptable F2N2 pour poser des questions.

M. RUETTIMANN répond que le remboursement interviendra à fin avril en ce qui concerne la contribution de solidarité.

M. STEVAN indique que le plan F2N2 est très regroupé, mais que ces CHF 184'000.00 correspondent au remboursement d'indemnités pertes de gains, dont CHF 156'000.00 font partie, et qu'il est effectivement préférable de se référer au plan F2N2 pour les questions.

- Ordre et sécurité publique, défense

Remarques et questions des commissaires : au vu du bénéfice de près de 50% sur les amendes et contraventions, la question se pose si la tendance est à mettre des contraventions à tout le monde, ensuite vu que dans le plan F2N2 page 1 – 14 « questions juridiques » des commissaires se demandent si les avocats ne coûtent rien.

M. RONGET, Maire, estime que la première question, très importante, est à traiter en commission de la sécurité. Concernant la deuxième question, M. STEVAN, répond que cette rubrique est uniquement réservée au service de l'État civil.

- Formation

Remarques et questions des commissaires : une demande est faite pour justifier l'insuffisance de CHF 355'000.00.

Mme DE LA OLIVA explique que cela concerne les repas aux restaurants scolaires. M RUETTIMANN ajoute qu'il y a eu moins de fréquentation que prévu et également moins de dépenses.

- Culture, sports et loisirs, églises

Remarques et questions des commissaires : une question est posée pour savoir dans quelle rubrique figure l'insuffisance pour le tennis et le badminton.

M. STEVAN indique que cela se trouve à la page 3 sous nature 42 « Taxes », et que c'est imposé par le plan F2N2, et il comprend le manque de transparence invoqué pour la lecture du plan F2N2.

- Santé

Remarques et questions des commissaires : néant

- Prévoyance sociale

Remarques et questions des commissaires : une question est posée pour l'insuffisance de CHF 85'786.00, une question concernant le montant des pensions payées par les parents, et la rubrique concernant la caisse de prévoyance professionnelle.

M. RUETTIMANN répond que les pensions payées par les parents font partie du compte global intitulé « Taxes », la deuxième réponse a déjà été traitée lors des réponses apportées en début de séance, et la dernière réponse fait état de 3 caisses de pension pour le personnel de la Commune : la CAP pour les collaborateurs fixes, Swissscantio pour le personnel temporaire et la caisse des Magistrats.

- Trafic et télécommunications

Remarques et questions des commissaires : néant

- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Remarques et questions des commissaires : une seule question relative à l'excédent de CHF 56'000.00.

Mme DE LA OLIVA indique qu'il s'agit des subventions versées par le Fonds intercommunal d'assainissement concernant divers travaux effectués dans la Commune.

- Économie publique

Remarques et questions des commissaires : une question relative à l'insuffisance de CHF 55'000.00.

M. RUETTIMANN répond qu'il s'agit de la redevance des SIG, le montant a été moins important que celui budgétisé.

- Finances et impôts

Remarques et questions des commissaires : une question est posée concernant les mauvais payeurs, les insuffisances de CHF 62'000.00, CHF 68'500.00, CHF 43'000.00 et CHF 172'300.00, ainsi qu'un montant de CHF 35'000.00 pour lequel il n'y a pas de budget.

Mme DE LA OLIVA indique que les montants passés en pertes sur débiteurs sont passés lorsque la Commune reçoit un acte de défaut de biens. M. STEVAN fait remarquer que l'insuffisance de CHF 62'000.00 concerne les parkings et que la ligne juste au dessus présente l'excédent, concernant les CHF 68'500.00 il explique que la Commune ne va pas se facturer à elle-même des locaux qu'elle occupe, que les montants de CHF 43'000.00 et CHF 172'300.00 concernant les locations permanentes et occasionnelles et enfin, concernant les CHF 35'000.00, il s'agit d'une nouvelle manière de comptabiliser les fonds liés à MCH2 liés au legs, les recettes étant compensées par les dépenses, il n'y a pas de budget.

- Investissements

Remarques et questions des commissaires : néant

Le Président (SOC) met la DA 408 – 19.04 au vote.

Acceptons-nous la DA 408 - 19.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité et crédits budgétaires supplémentaires ?

La DA est acceptée par 10 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 3 MCG), soit à l'unanimité.